Département de l'Hérault
Mairie de Lunas
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 juillet 2015
Membres en exercice : 15

L'an deux mille quinze et le sept juillet à dix-huit heures trente le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Aurélien Manenc.

Présents : Mmes BARASCUT. V, CARLES. M, COLLAS. E, DAAN. T, DURAND. P.
Mrs ASTIER. J, CONNAC. J, MANENC. A, MAS. C, RIVIERE. D, THARAUD. D, TIECHE. M
Secrétaire de séance : Mr Daniel RIVIERE

Ordre du jour

1 – Approbation du conseil du 26 mai 2015
2 – DM n° 01
3 – Emprunt
4 – Occupation domaine public Escaliéras
5 – Avis projet éolien Dio et Valquières
6 – Questions diverses
Auxquelles il faut rajouter :
- Motion office de tourisme Lunas
- Plan canicule

****

1 – <u>Approbation du conseil du 26 mai 2015</u>

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu du conseil municipal du 26 mai 2015 est approuvé à l'unanimité.

2 – **<u>Décision Modificative n° 01</u>**

Monsieur le maire indique que suite à une erreur d'imputation budgétaire sur l'exercice 2014, lors de l'enregistrement d'une facture de l'entreprise Carminati pour un montant de 1610 euros concernant le réseau d'écoulement d'eau pluviale, il convient de régulariser la situation comptable.

Monsieur le Maire propose la décision budgétaire modificative ci-dessous :

Compte 21531 R – Réseau d'adduction d'eau 1610.00
Compte 21538 D – Autres réseaux 1610.00

A l'unanimité le conseil municipal approuve la modification budgétaire ci-dessus.

18 h 45 - Madame CANTALOUBE Marie-Elise intègre l'assemblée

3 – <u>Emprunt</u>

Monsieur le maire rappelle que pour des besoins de financement pour pallier aux travaux entrepris après les dernières inondations et pour construire les réseaux de la grand rue, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de
150 000,00 euros.

Monsieur MAS Christian présente à l'assemblée plusieurs propositions de divers établissements financiers, pour un prêt de 150 000.00 euros sur 20 ans.

		taux	frais	coût
Banque Postale	150 000	2.66	400 €	43905.42
Caisse d'Epargne	Inondation 50 000	2.78	0	15350.40
	Gd Rue 100 000	2.98	0.20 %	33104.00
Crédit Agricole	150 000	2.92	0.15 %	48216.50
Banque Populaire	150 000 (sur 15 ans)	3.43		

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de toutes les propositions, décide à l'unanimité :

D'opter pour l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2015-05 y attachées proposées par la Banque Postale.

Principales caractéristiques du contrat de prêt

Montant du prêt : 150 000,00 euros
Durée du prêt : 20 ans
Objet du prêt : financer les investissements

Monsieur le maire est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

4 – <u>Occupation domaine public Escaliéras</u>

Monsieur le maire indique que monsieur Soulié Michel se propose d'aménager et entretenir une surface d'environ 10 m2 attenante aux parcelles AB 409 et AB 410 lui appartenant.

Monsieur le maire propose que la commune établisse une convention d'occupation du domaine public avec monsieur Soulié Michel qui devra s'acquitter de la somme de cinq euro par an.

Le conseil municipal, ouï l'exposé, et approuve à l'unanimité les propositions ci-dessus.

5 – <u>Avis projet éolien Dio et Valquières</u>

Monsieur le maire informe l'assemblée que suite à l'enquête publique, relative à la demande d'autorisation, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement déposée par la société EOLE RES SA pour l'exploitation d'un parc éolien sur la commune de Dio & Valquières, qui s'est déroulée du 1er juin 2015 au 30 juin 2015, il convient que le conseil municipal de Lunas en tant que commune comprise dans le périmètre donne un avis.

Après discussion, le conseil municipal donne un avis défavorable au projet cité ci-dessus.

POUR : 1 ABSTENTION : 3 CONTRE : 09

6 – <u>Questions diverses</u>

- <u>Motion office de tourisme Lunas</u>

Monsieur MAS Christian rappelle le contexte de la compétence tourisme dans la communauté de communes et présente à l'assemblée une motion afin de sauvegarder ce service qui est indispensable à la survie du territoire des hauts cantons.

A l'unanimité le conseil décidé d'établir la motion ci-dessous

MOTION OFFICE DE TOURISME DE LUNAS
Le conseil municipal de Lunas s'inquiète vivement du projet de fermeture de l'Office du Tourisme de Lunas. Les élus (à l'unanimité) entendent faire observer que : - Lunas est une destination touristique depuis le début des années 80 quand les pays étrangers se sont massivement interressés au patrimoine bâti et naturel de la commune. - Lunas est une destination touristique située à l'entrée est du parc naturel régional du Haut Languedoc à 15 minutes de l'autoroute A75, constituant ainsi la première ville rencontrée par les touristes qui viennent sur notre territoire. - Lunas est une destination touristique qui abrite 2 hôtels, 5 restaurants, 1 camping, des gîtes et chambres d'hôtes et un parc de plus de 100 résidences secondaires. - La base de loisirs est le 2ème site de l'arrière pays héraultais en terme de fréquentation derrière Saint Guilhem le désert avec une moyenne de 25000 entrées, environ 12000 nuitées sur l'aire de camping -car et un projet de parc résidentiel de loisirs (privé) en cours d'instruction par les services. - L'office de tourisme de Lunas existe depuis les années 80 (office cantonal), a fait l'objet d'une ouverture annuelle au milieu des années 1990 par une forte volonté municipale bien avant que l'intercommunalité (qui n'existait pas encore ne se saisisse de la compétence) employant ainsi 2 agents (transférés budgétairement à l'intercommunalité). - L'état reconnait cette composante touristique car une partie de la dotation globale de fonctionnement de la commune est composée d'une dotation « commune touristique ». - Plus de 10 000 personnes, en moyenne, fréquentent par an cet établissement - Le coût annuel pour la communauté de communes Grand Orb reste modeste : il comprend le salaire d'une titulaire, celui d'un contrat aidé et 5 000 euros pour les frais annexes (électricité, photocopies, petit équipement…). - Les personnels présents tous les jours de la semaine et de l'année promeuvent, proposent des animations, renseignent, les touristes intéressés par Lunas et ses environs (Dio & Valquières, Joncels, le Bousquet d'Orb, Graissessac, Avène…) et tout le territoire de Grand Orb et du PNRHL.. - Les personnes de l'office, Mme IZARD et TRINQUIER parlent, à elles 2 anglais, espagnol, allemand. - La population de Lunas ne comprendrait pas que l'une des premières mesures du Grand Orb soit la fermeture de l'Office de Tourisme qui est une composante majeure est essentielle du cadre de vie de Lunas.

- Plan canicule

Monsieur ASTIER Jérôme indique à l'assemblée que :
Suite à la canicule annoncée, l**a prévention devant précéder l'action, il faut agir rapidement.**Le département n'est pour l'instant qu'en vigilance canicule de niveau 1 mais, au vu des prévisions, nous devrions passer niveau 2 avant la fin de semaine.

Aussi, dans le cadre du Comité de Veille, il serait souhaitable que chaque conseillé (ère) puisse se rapprocher des personnes vulnérables de leurs quartiers respectifs (pour rappel, les personnes à considérer sont les personnes âgées ou handicapées **isolés**) pour repérer d'éventuelles difficultés ou situations critiques.

L'évaluation rapide des situations se fait par les vérifications suivantes :

1) La personne est capable de gérer la forte chaleur
- Sait qu'il faut fermer les volets dès le matin et ouvrir volets et fenêtres le soir ?
- Est en capacité physique et cognitive d'effectuer ces actes au quotidien ?
- **Est capable d'alerter** ?

- S'hydrate régulièrement ? (recommander l'hydratation régulière **même sans sensation de soif** 1 verre min/2h)

2) L'habitation permet la régulation de la chaleur
- Ventilation naturelle possible
- Niveau d'isolation (pas facile pour les non initiés !) mais juste voir si maison en pierre est fraiche ou construction légère et mal isolée
- Présence d'une pièce plus fraiche que les autres ? (recommander d'y passer qq heures / jour)

3) Les relations quotidiennes
- Famille à proximité et visites régulières (voisins ou autre)
- Aides à domicile (ADMR, infirmière, SSIAD, portage de repas, téléassistance...)

Monsieur Jérôme ASTIER demande au conseillers municipaux d'essayer d'identifier **toutes** les cibles de leur quartier afin de pouvoir intervenir rapidement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.